ASSOCIATION DESERT DE PLATE

ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 15 MAI 2009

A 17 h au CHATEAU DES RUBINS à Sallanches, salle audiovisuelle niveau 3

Compte rendu d'activité 2008

Affaire Fréquelin

La justice a ordonné la démolition du chalet Fréquelin en 1998 malgré l'intimidation exercée à notre encontre (nombreux papiers timbrés et procès en référé qu'il a perdu le 8 janvier 1998) et l'action de ses puissantes relations sur l'administration.

La saga judiciaire commencée en 1996 n'est toujours pas terminée.

Les Fréquelin, après avoir utilisé tous les recours qu'ils ont perdus les uns après les autres: appel, cassation, tribunal administratif contre la municipalité de Passy, tribunal de grande instance contre le notaire et le vendeur du terrain (expertise du chalet en 2007), ont toujours leur chalet solidement ancré sur le site classé du désert de Platé.

Notre association ayant été déboutée puisque créée après la pose de la première pierre, c'est notre soutien la FRAPNA qui est seule habilitée à piloter le dossier.

Voyant les affaires traîner en longueur devant tous les recours des consorts Fréquelin, une requête contre le préfet de Haute Savoie près le tribunal administratif de Grenoble pour qu'il ordonne enfin la démolition du chalet, a été déposée il y a plusieurs années mais seulement enregistrée le 3 janvier 2008.

L'ordonnance des juges des référés du tribunal administratif a été rendue le 12 janvier 2009.

Vu que les consorts Fréquelin ont harcelé l'administration pendant des années pour régulariser leur chalet, les juges ont estimé que l'Etat n'était pas resté inactif et avait suivi consciencieusement le dossier.

Par conséquence, nous avons été déboutés.

Parallèlement, la DDE avait demandé, il y a bien longtemps, que les astreintes journalières à 15 € par jour (en attente de démolition) soient augmentées. Cette demande doit être validée par la Cour d'Appel de Chambéry mais on attend toujours l'audience.

Cependant, tout nous laisse croire que cet été nous aurons une agréable surprise.

Affaire à suivre.

Gros porteur Magland Flaine

Suite au Grenelle de l'environnement qui a eu le mérite de mettre autour de la même table des gens qui ne se connaissaient pas ou qui se haïssaient, il en est ressorti quand même des résultats intéressants : la volonté de diminuer la pollution et le gaspillage de l'énergie (transports vertueux).

En ce qui nous concerne, l'objectif de diminuer la circulation routière et sa

pollution sur des routes d'altitude et de mettre à la place un transport de voyageurs et de personnels par câble à destination de Flaine et du plateau des Glières nous parait souhaitable.

Le projet Magland Flaine, qui n'est pas nouveau, nous séduit fortement car il sabote définitivement l'utopique gros porteur Passy Grandes Platières.

L'énormité du financement a fait reculer DSF (domaine skiable de Flaine), propriété de la Compagnie des Alpes, elle-même filiale de la Caisse des Dépôts, mais suite au Grenelle de l'Environnement, c'est le Conseil Régional qui financerait cette installation téléportée.

En gros, le départ se situerait près de la gare SNCF de Magland qui deviendrait arrêt TGV avec parking pour les automobiles et les autocars. L'arrivée se ferait à Flaine Front de Neige avec des gares relais entre Arâches et les Molliets et au col de Pierre Carrée.

Capacité des bennes envisagée : 30 à 40 personnes à raison d'une toutes les 30 secondes, soit un débit de 4 800 personnes par heure.

Coût de l'installation : 35 M€

Le 23 janvier 2009, Jean-Jacques Queranne, président de la région Rhône-Alpes est venu s'entretenir à ce sujet avec René Pouchot, maire de Magland.

Barrières à neige aux Lindards

L'année passée, nous avions donné notre accord de principe à Frédéric Marion, directeur de DSF (domaine skiable de Flaine) pour l'installation de barrières à neige démontables aux Lindards (site classé) afin que le vent dépose la neige autour du débarcadère du télésiège ainsi qu'au prolongement de la passerelle de dégagement des skieurs.

Ces barrières, installées à quelques mètres au nord-ouest de l'arrivée du télésiège (vent dominant), doivent en principe former une congère autour de l'arrivée du télésiège, alors qu'auparavant, le vent violent sur cette arête, évacue toute la neige vers la combe de Platé.

La passerelle n'a pas été construite. Il semblerait en outre que les barrières à neige ont été mal conçues puisque la congère s'est déposée devant les barrières à vent au lieu des vingt mètres plus loin, autour de la passerelle du débarcadère.

Le torrent Ugine

Le torrent Ugine est l'un des quatre exutoires du désert de Platé. Il émerge à 1400 m, à Charbonnière sur la commune de Passy.

L'eau de ce torrent a été captée dans les années 70 par un particulier, au niveau du Plateau d'Assy pour être turbinée dans la cascade de Chedde.

La loi impose qu'un certain débit d'eau doit couler entre le barrage et la centrale hydroélectrique pour préserver la flore et la faune aquatique.

Cette loi étant bafouée depuis la création de l'installation, nous avions, il y a quelques années, demandé que le règlement soit appliqué à ce particulier comme pour EDF. Peine perdue vu les relations de l'industriel.

Enfin, l'automne dernier, le tribunal correctionnel a condamné le récalcitrant à une amende et à restituer l'eau indûment détournée.

Si, après le procès, on a pu voir de l'eau couler par suite d'un léger relevage de la trappe, ce printemps, il n'en est rien. Seuls quelques suintements difficiles à colmater laissent échapper un peu d'eau.

Il semblerait qu'il soit plus rentable de payer les amendes que de réduire la production électrique.

Animation

L'activité culturelle doit être un complément à l'activité sportive. D'ailleurs, tout le monde (organisateurs comme participants) l'a bien compris. L'économie touristique bien menée est un mélange plus ou moins subtil de ces deux

activités en plus de l'accueil, du confort et de la sécurité que l'on doit à tout visiteur.

Nous avons participé, il y a quelques années, à la création d'un chemin thématique aux Grandes Platières.

Pour la sécurité, nous nous sommes occupés du balisage du désert de Platé puisque le maire de Passy de l'époque s'en désintéressait.

Au refuge de Platé, nous étions conscients qu'il fallait organiser des animations pour les randonneurs faisant étape au refuge, sans toutefois trop accaparer les gardiens du refuge.

Si un télescope astronomique permet d'observer le ciel nocturne une fois le gros du travail du gardien terminé, les soirées nuageuses annulent cette activité.

Pour permettre aux hôtes du refuge de se délasser en fin d'après-midi par une petite promenade culturelle, nous sommes en train d'élaborer plusieurs classeurs identiques contenant des photos de plantes avec leur nom en français et en latin, leur famille, leur utilité ou leur représentation. Ce travail est en cours de réalisation par deux membres de notre conseil d'administration et gardiens du refuge de Platé : Sylvain Dal Cortivo et Frédérica Furlanetto dit Fufe, avec des photos d'un autre membre du CA : Jean-Marie Gourreau.

Les fleurs seront classées par association ou biotope (reposoir, pierrier, plantes thermophiles ou xérophiles, pelouse, combe à neige, crête ventée, etc...) et non par famille comme c'est l'habitude.

Les naturalistes, classeur en main, pourront parfaire leurs connaissances en retrouvant ces plantes sur le terrain et identifier ainsi les associations de végétaux.

Nous venons d'acheter une lunette terrestre de marque Kite, grossissement X30, objectif de 80 mm, prix 950 € pour les observations de bouquetin, chamois (quand un tir sélectif en réserve ne vient exterminer le seul chamois visible), aigle et gypaète perchés sur l'aiguille de Platé ou sur le Mottet et bien sûr, l'emblème de la montagne : la marmotte.

Contact avec le maire de Passy

Le 16 juin 2008, nous avons écrit au nouveau maire de Passy, Gilles Petit-Jean, pour lui demander une entrevue afin de lui présenter notre association.

Parallèlement à cette lettre, nous lui avons envoyé le dernier rapport d'activité pour qu'il se rende compte du travail que sans aide financière, nous fournissons pour mettre en valeur des territoires publics.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. Bien entendu, nous lui enverrons bientôt un rappel.

Nous ne pensons pas qu'il soit hostile à notre action, comme cela s'est passé avec les anciennes municipalités, mais une surcharge de travail a pu faire occulter cette demande.

Fait à Passy le avril 2009
Le président Mogeny Emile